



Déclaration préalable au CTSD

du 6 septembre 2013

Monsieur le Directeur Académique,

Nous sommes réunis ce jour pour examiner les ajustements de rentrée dans les 1^{er} et 2nd degrés de la Somme. Toutefois, la FSU souhaite également aborder d'autres thèmes au cours de cette instance.

La FSU ne peut que constater que les nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place dès 2013 contre l'avis des enseignants dans les écoles de seulement 42 communes du département. Les conditions de cette mise en place ne sont pas partout les mêmes : pause méridienne des enseignants allongée à l'extrême, activités fantaisistes proposées aux enfants, utilisation de locaux d'enseignement au mépris des travaux en cours ou du besoin de local de l'enseignant, enseignants rémunérés au SMIC pour assurer les activités péri-éducatives, créneaux des APC décidés par les communes au mépris des textes, personnel encadrant non formé, dégradation des conditions d'encadrement des enfants, ...etc.

Afin d'éviter la généralisation de ce vaste bricolage à la rentrée 2014, nous demandons la réécriture immédiate du décret n°2013-77 du 24 janvier dernier. Le nouveau décret devra imposer l'accord du conseil d'école avant toute mise en place de nouveaux rythmes, permettre à chacun d'entrer dans cette nouvelle organisation à son rythme, assouplir un cadre bien trop rigide ne permettant pas de maintenir des organisations pourtant satisfaisantes pour tous.

Toujours dans les écoles élémentaires et maternelles, après des années de privations et de suppressions massives, la FSU note positivement le retour à la création de classes plutôt qu'à leur destruction. Toutefois, force est de constater que le nombre de créations n'est pas à la hauteur des besoins du département. Les écoles atteignant 28 élèves de moyenne par classe

ne sont pas rares. Nous demandons donc la création de postes dédiés à l'ouverture d'un nombre suffisant de classes afin de faire en sorte qu'aucune classe hors éducation prioritaire ne dépasse 25 élèves, 20 en éducation prioritaire.

Si la promesse de rétablissement de postes a trouvé sa concrétisation dans la loi dite de « refondation de l'École » promulguée cet été, si quelques efforts ont été faits sur les conditions d'entrée dans le métier des nouveaux enseignants du 1^{er} et du 2nd degré, la réforme de leur formation se fait dans des conditions chaotiques et au prix d'un abaissement de leur salaire et du niveau de recrutement.

Même marquée par quelques ruptures avec les précédentes, la rentrée scolaire dans le 2nd degré, entièrement préparée par le nouveau gouvernement, s'inscrit sur de trop nombreux points dans la continuité des années passées.

De lourdes menaces pèsent toujours sur l'avenir du second degré (redéfinition du socle commun, avenir des séries technologiques...) et sur l'orientation scolaire. En ce qui concerne l'articulation des premier et second degrés, la loi impose la création d'un conseil école-collège et prévoit, dans son annexe, celle d'un cycle associant le CM2 et la classe de Sixième. Nous dénonçons la création d'un cycle CM1/CM2/Sixième qui irait au-delà de ce qu'annonçait la loi et définirait de fait la classe de Sixième comme la fin de l'école élémentaire et non comme le début du second degré.

Si telle était l'intention du ministère, soutenu par les tenants de « l'école du socle » et de la fin de la structuration disciplinaire du collège, les conséquences sur nos statuts et nos conditions de service seraient lourdes : tentative d'imposer des formes de polyvalence, échange contraint de service entre enseignants des deux degrés d'enseignement, sans vraiment apporter de réponse crédible au problème des élèves qui arrivent au collège en grande difficulté scolaire et souvent sociale.

Tout en revendiquant une meilleure articulation entre CM2 et Sixième, nous nous opposons à ce découpage de la scolarité obligatoire (du CP à la Troisième) en cycles de 3 ans, qui isole la Sixième dans le collège et replace la classe de Troisième comme fin d'un cycle commençant en Cinquième.

L'articulation collège/lycée est totalement occultée et nous n'acceptons pas cette vision du système éducatif qui, à l'encontre de la réalité sociale et des enjeux en termes de formation initiale des jeunes, fait coïncider collège et fin de scolarité obligatoire.

Par ailleurs, alors que le contexte économique et social est notablement dégradé et que le nombre de boursiers ne cesse de croître, le budget consacré aux bourses et aux fonds sociaux subit une baisse inacceptable qui rendra plus difficile encore les conditions de vie

des élèves. De même, les effectifs dans les classes restent bien trop chargés. Dans ce contexte, la mise en place de « réponses pédagogiques différenciées », appelées par la circulaire de rentrée 2013, ou encore de pratiques pédagogiques diversifiées, essentielles pour faire entrer tous les élèves dans les apprentissages, ne seront guère possibles. Pour nous, le collège, parce qu'il correspond notamment à l'entrée dans l'adolescence, est un maillon sensible du système éducatif qui doit avoir les moyens, sans attendre les effets de la priorité au premier degré, de mener tous les élèves sur la voie de la réussite.

Après des réformes qui, depuis 2003, ont dégradé le niveau de pensions des retraites, allongé la durée de travail, conduit à des inégalités et fragilisé le système par répartition, il faudrait engager une réforme qui redonne confiance et pérennise notre système par répartition.

La FSU attendait du gouvernement qu'il revienne sur l'âge légal de départ à la retraite toujours fixé à 62 ans, qu'il renonce à tout allongement de la durée de cotisation et à la hausse des cotisations des salariés, qu'il revienne sur le système de « décote-surcote », mécanisme injuste visant à la baisse généralisée des pensions.

La FSU attend des mesures novatrices qui prennent en compte les réalités du travail et la situation de l'emploi. Ainsi, l'élévation du niveau de qualification, la production croissante de richesses conduisent à intégrer de nouvelles situations comme la prise en compte des années d'étude dans le calcul de la retraite, un effort de financement des employeurs ou des détenteurs de capitaux. Mettre à contribution les revenus financiers, moduler les cotisations des entreprises en fonction de leur politique d'emploi et de salaires sont des pistes à étudier... Et pour la FSU, l'emploi et les salaires sont essentiels au financement des retraites. Le gouvernement doit donc engager une politique déterminée pour l'emploi et la revalorisation des salaires.

Soucieuse de l'avenir des jeunes, la FSU pense que cette réforme n'offrira pas de réelles perspectives aux jeunes générations et ne leur redonnera pas confiance dans notre système solidaire de retraite.

A l'heure des choix qu'annonce le gouvernement, la FSU engage les salariés, les retraités mais aussi les chômeurs et les jeunes à se faire entendre pour peser. Elle poursuit sa campagne d'information et de débats pour une véritable réforme progressiste des retraites. La FSU appelle à la mobilisation unitaire la plus large possible pour la journée d'action interprofessionnelle avec grèves et manifestations le 10 septembre prochain.